

CAP2030 vient d'être présenté par la Direction et communiqué vers les salariés. Passons sur la méthode, qui a tout du bourrage de crâne infantilisant avec ses présentations « obligatoires » dans chaque groupe et ses « quizz » qui semblent maintenant la nouvelle marotte des communicants pour s'assurer que le message managérial a bien été ingurgité.

Alors que la COP21 vient de s'achever, et au lendemain de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi de Transition Energétique, **il nous paraît indispensable de s'interroger sur la cohérence entre ce plan censé définir la stratégie de l'Entreprise pour les années à venir**, et celle de l'Etat, actionnaire à 84,5% de notre entreprise. Et tout particulièrement du point de vue de notre R&D, qui, selon nous, se doit d'être un acteur majeur de la recherche sur les questions environnementales et énergétiques.

Un seul objectif clair : le « cash-flow » positif à l'horizon 2018

3 milliards d'euros de dette à résorber d'ici 2018, voilà selon la Direction, le mal dont souffre EDF et dont il faudrait nous guérir au plus vite, l'argument de la gestion du Groupe « en bon père de famille » étant ressassé à l'envie.

Que cet argument soit **totalement inadéquat dans le cas d'une entreprise publique bénéficiant de la garantie de l'Etat** et, à ce titre, légitime à s'endetter pour assurer ses missions de Service Public, ne semble pas effleurer nos dirigeants. Au passage, il n'est que la transposition dans notre secteur du même argument justifiant l'interdiction des déficits publics imposés par la Commission Européenne aux Etats membres, avec les conséquences désastreuses que l'on connaît sur les politiques publiques et la cohésion sociale, sur tout le continent.

D'ailleurs, il est important de remarquer que ce ne sont pas les investissements qui sont financés par la dette, le cash-flow opérationnel les couvrant à peu près ... mais les dividendes (2,5 milliards d'euros en 2014).

Nos dirigeants ne semblent pas plus intéressés au fait que les causes de cet endettement soient multiples et nécessitent une analyse spécifique : investissements hasardeux à l'étranger, « grand carénage » d'un parc nucléaire prolongé et rendu plus coûteux par le durcissement des normes de sûreté suite à l'accident de Fukushima, rachat d'AREVA au bord de la faillite plombée par les gouffres de l'EPR, règles de marché inadaptées à l'émergence des énergies renouvelables, transition énergétique par nature coûteuse, etc.

A moins que ces questions ne soient jugées trop complexes pour être comprises et débattues par les salariés, réduits au rôle de potiches répondant à des quizz aux questions convenues. Il est probable que cet objectif financier n'ait au fond qu'un but : celui de rassurer nos amis les marchés, toujours prêts à sanctionner les « mauvais pères de famille » du CAC40 en effondrant le cours de leurs valeurs boursières.

Mais les conséquences de cette logique financière délétère sont connues : une pression toujours plus accrue vers la dislocation de l'Entreprise, chaque entité du Groupe étant sommée de devenir un « centre de profit » (une *business unit* dans la version originale de la novlangue) devant équilibrer recettes et dépenses de son

activité. Et comme les investissements ne sont jamais questionnés, comme les questions fondamentales telles que l'inadaptation du marché au financement de la transition énergétique ou les surcoûts induits par la libéralisation ne sont jamais posées, c'est une réduction aveugle des coûts de fonctionnement et de la masse salariale qui risquent bien de servir de seules « variables d'ajustement » disponibles pour atteindre cet objectif.

Sortir du CAC40 ... pour mieux diminuer la part de l'Etat dans le capital ?

Et d'ailleurs, la sanction des marchés vient de tomber : EDF a été sortie du CAC-40, l'indice des « valeurs phares » françaises, comme on dit. Il est intéressant de noter l'un des principaux arguments utilisé pour justifier cette sortie : EDF manquerait de capital flottant, entendez échangeable en bourse. Et pour cause, les 84,5% de capital détenu par l'Etat ne sont pas considérés comme suffisamment « flottants » par les experts d'Euronext. De là à y voir un argument de plus pour *diminuer* cette part honteuse et rendre ainsi le capital plus « flottant », il n'y a qu'un pas que certains n'hésiteront pas à franchir, n'en doutons pas.

D'autant que dans la même veine, une petite phrase du directeur financier d'EDF à l'endroit de l'Etat semble bien là pour préparer l'esprit à un désengagement de celui-ci : «*Nous avons besoin d'actionnaires qui ne pensent qu'en actionnaires*», entendez qui cherchent avant tout – et en particulier avant les objectifs de service public, la rentabilité financière à court terme de l'entreprise.

Si on ajoute à cela les rumeurs persistantes d'une ouverture du capital de RTE, qui serait la bienvenue pour renflouer les caisses de l'Etat selon M Macron, les menaces qui pèsent sur les concessions hydrauliques déjà offertes à la concurrence par les bons soins de Mme Royal dans le cadre de la Loi de Transition Energétique, la fin des tarifs verts et jaunes, on mesure à quel point la pression pour le démantèlement du Service Public de l'Energie s'accroît en ce moment.

Nous vivons la démonstration implacable de ce que nous expliquions au moment de l'ouverture du capital d'EDF-GDF il y a maintenant plus de 10 ans : la logique de la privatisation, de l'ouverture à la concurrence et de la dérégulation conduit irrémédiablement à terme à la liquidation du Service Public, à la désoptimisation du système qui se traduit par une hausse des coûts, à la dégradation de la qualité du service pour ses usagers, au nivellement vers le bas des conditions de travail pour ses salariés, à une absence de vision stratégique à long terme.

Les conséquences pour la R&D

La R&D n'échappe pas à ce processus. Ainsi, tous les Départements de la R&D doivent faire aujourd'hui l'exercice de proposer plusieurs scénarios de baisse budgétaire (-2%, -5%, et jusqu'à -7%). Interrogé en CE sur le fait de savoir si ces baisses ne concernaient que les achats et se faisaient à effectif constant, le Directeur n'a pas eu une réponse parfaitement claire. Pas plus sur la question de savoir s'il s'agissait de redéploiements de moyens, c'est-à-dire de baisses sur certains sujets compensées par des hausses sur d'autres. En tout cas, si le solde est négatif dans tous les scénarios, chacun comprendra que si redéploiement il y a, il s'accompagnera de perte en ligne...

Un autre aspect des conséquences pour la R&D de cette course au désendettement concerne la marche forcée à l'innovation, nouveau veau d'or adoré du capitalisme moderne, fasciné par les réussites mirobolantes des géants du Web, Google, Facebook et autres Twitter.

Pour la R&D, l'innovation serait censée rapporter de la valeur à notre *Business Unit*, typiquement en captant de l'argent public par des réponses aux innombrables appels à projets français et européens – au risque d'une charge administrative conséquente, en permettant de breveter des procédés et d'en tirer des revenus financiers. Un autre aspect de cette stratégie est l'investissement conséquent, plusieurs dizaines de millions d'Euros, dans la société de capital-risque Electranova, dans l'espoir de retours hypothétiques du financement de start-ups diverses.

M. Salah dit ne pas comprendre les débats, « métaphysiques » selon lui, qui animent la R&D sur les différences entre innovation et recherche. Pourtant, les ingénieurs-chercheurs connaissent bien, eux, la différence entre l'innovation qu'ils pratiquent depuis toujours et celle qu'on veut leur faire pratiquer maintenant. Car que la R&D d'EDF innove, rien d'extraordinaire à cela. C'est d'ailleurs ce que nous avons toujours fait : innover pour répondre au mieux aux besoins de nos commanditaires privilégiés, les directions opérationnelles de la maison. Donc il s'agit bien de faire faire à la R&D autre chose que cela, à savoir une innovation de nature différente dans laquelle les délais dans la « chaîne du succès » seraient raccourcis, et partant les retours sur investissement plus rapides. Mais chacun sait qu'innover dans nos domaines requiert le plus souvent le « temps long » de la recherche scientifique. Et que même une fois identifiée, le transfert technologique d'une solution innovante vers les processus opérationnels exige un temps incompressible d'assimilation, de mise au point, d'adaptation minutieuse au besoin, de prise en main par les utilisateurs, bref de maturation, qui est la condition *sine qua non* de son succès, et donc de la satisfaction de nos commanditaires, elle-même condition de leur confiance et du fait qu'ils continuent de faire appel à nous, sur le long terme.

Certes, on peut *aussi* faire de l'innovation au sens où l'entend M. Sahla dans certains domaines. Mais alors il faut augmenter les moyens de la R&D pour que cette nouvelle activité ne se développe pas au détriment de ce qui constitue la raison d'être première de notre R&D intégrée : améliorer en permanence le processus opérationnel de production, en s'appuyant sur les avancées de la recherche dans nos domaines ; éclairer l'avenir par une recherche plus amont.

Au passage, s'il s'agit de fluidifier le processus de l'innovation à la R&D, commençons par dé-bureaucratiser notre organisation du travail, recrutons des personnels dans les fonctions supports, dont les effectifs ont été lourdement réduits ces dernières années, afin de permettre aux chercheurs de se consacrer à la recherche, laissons aux chercheurs 20% de leur temps non-ordonné chaque année pour qu'ils disposent d'un « temps de cerveau disponible à l'innovation »... Quelques suggestions parmi d'autres que SUD défend depuis des années auprès de la Direction.

EDF champion de la production électrique « décarbonée » ... et nucléarisée

Celui ou celle qui n'a pas compris que nous nous positionnons comme le champion d'une production électrique « bas-carbone » devait être absent ou particulièrement distrait lors de sa réunion de groupe présentant CAP2030.

Dans la situation actuelle où la catastrophe climatique due aux émissions de CO2 est maintenant avérée, un tel positionnement a tout pour séduire et devrait donner aux salariés l'envie d'assumer une telle image d'EDF, ainsi que les stratégies industrielles et de recherche qui devraient en découler.

Il reste cependant quelques cailloux dans la chaussure.

Le premier est que tout en se désengageant du thermique à flamme en France, ce dont on ne peut que se féliciter à condition que les salariés du secteur trouvent des garanties de reclassement (ce qui est selon nous tout à fait possible compte tenu des besoins dans les autres filières), le Groupe continue à chercher à vendre cette technologie à l'étranger. Le nuage de CO2 et de particules fines issues des centrales thermiques classiques serait-il comme celui de Tchernobyl sensible aux frontières ? Et quand bien même, aurait-on un permis de polluer chez les autres ?

Le second, et le plus gênant, c'est bien sûr le nucléaire. Que celui-ci soit un atout dans la lutte contre le réchauffement pour la part qui incombe à la production électrique, c'est une évidence : il produit très peu de CO2. Mais que le nucléaire produise aussi des effets dont la société aimerait bien se passer en est une autre : en l'occurrence le nucléaire produit du risque majeur et des déchets.

Or, de ces aspects, pas un mot, ou si peu, dans la stratégie proposée par Cap2030. Certes nous consacrons des sommes colossales au renouvellement du parc nucléaire et environ 50% du budget de la R&D à ce thème. Mais

ce budget inclut tout à la fois les travaux d'amélioration de la sûreté et de la productivité du parc, souvent amalgamés, alors que nous les jugeons, au moins pour partie, antinomiques. Il suffit pour s'en convaincre d'écouter nos collègues du parc qui nous alertent tous les jours sur les dangers de la sous-traitance dans l'exploitation et la maintenance du parc, sur les conséquences de la casse des collectifs de travail ou non-remplacement des « anciens », détenteurs de l'expertise, lorsqu'ils partent à la retraite, sur les risques à mettre en place une hiérarchie non technique et avec un fort turnover ... Dans ces conditions, on ne peut que s'inquiéter du « chantier » de CAP2030 intitulé « *Redéfinir nos relations avec l'Autorité de Sûreté* », alors qu'un discours se développe en interne instillant l'idée que si le chantier de l'EPR est un tel désastre, c'est parce que l'AS serait devenue « trop exigeante » après Fukushima ...

Quant aux déchets, l'intitulé du chantier de CAP2030 « *Définir un modèle d'activité pour le démantèlement et les déchets* » ne laisse pas non plus de surprendre et d'inquiéter. Pour nous, au-delà de la sûreté, l'Entreprise devrait faire clairement du règlement des problèmes environnementaux posés par le nucléaire un objectif majeur de sa stratégie. Ce qui signifierait en particulier un investissement massif dans la R&D sur ces sujets qui ne sont pas un « modèle d'activité » mais une question technique centrale encore à régler.

Le positionnement d'EDF comme « champion de la production électrique décarbonée » en serait bien moins sujet à caution, bien plus susceptible d'acceptation sociale et d'adhésion par le personnel.

Nucléaire : EDF se désintéresse des objectifs fixés par la loi et joue l'opacité

Le positionnement d'EDF serait d'autant plus acceptable si la cohérence entre la loi et la stratégie de l'entreprise publique était plus clairement établie. Or sur ce point, on est loin du compte : la Loi de Transition Energétique (LTE) n'est jamais l'objet de débat – ni même de présentation – dans l'entreprise (à la R&D, il nous a fallu demander un échange sur ce sujet) et CAP 2030 semble être, de manière incompréhensible, décorré de cette loi.

La LTE fixe des grandes orientations intéressantes :

- 1) Réduire la consommation d'énergie finale, de - 20 % en 2030 et -50 % en 2050 par rapport à la référence 2012
- 2) Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025, alors qu'elle se monte à 75% aujourd'hui.

Mais elle énonce également une contrainte qui jette le trouble : fixer un plafond de capacité nucléaire installée à 63,2 GW, soit la capacité actuelle à laquelle s'ajoute celle de la future centrale de Flamanville.

Certes, on peut arguer qu'il s'agit d'un plafond et que rien n'oblige à l'atteindre. Mais rien ne l'interdit non plus !

Comment peut-on maintenir la capacité installée existante tout en diminuant d'un tiers la part du nucléaire ?

Il faudrait pour cela augmenter la production électrique de 50%, soit 270 TWh, donc passer d'une production actuelle de 540 TWh à une production en 2025 de 810 TWh ! On aurait alors bien $50\% * 810 = 75\% * 540 = 405$ TWh nucléaire.

Mais alors, comment parvenir à tenir l'objectif de réduction de 20% la consommation d'énergie totale d'ici 2030 ?

On peut bien sûr tabler sur un **transfert massif d'usages** non électriques vers des usages électriques (comme la voiture par exemple). Mais même EDF affiche, dans CAP2030, que les nouveaux usages électriques (mobilité, bâtiments ...) **ne représenteront que 15 à 30 TWh en 2030**. On est donc très, très loin des 270 TWh d'augmentation nécessaire pour maintenir le parc nucléaire à son niveau actuel. De plus, les gisements d'économie d'énergie liés à l'efficacité énergétique, à l'isolation des bâtiments prévue par la loi, à des comportements plus sobres, sont très importants et devraient contribuer à faire baisser la consommation – y

compris électrique. Or, cet objectif de baisse de consommation est essentiel, chacun s'accorde à dire qu'il n'y aura pas de transition énergétique efficace sans elle.

Rappelons que le scénario le plus optimiste émis par RTE en 2014 pariait, à l'horizon 2030, sur une production de 625 TWh, correspondant à son scénario de « consommation forte », ses trois autres scénarios oscillant entre 516 et 552 TWh ...

Quelle autre possibilité, alors ? **Exporter massivement** notre nucléaire vers les pays voisins ? Là encore, cela ne tient pas debout. EDF exporte aujourd'hui environ 60 TWh. Il est **peu probable** que les pays voisins soient prêts à en absorber 5,5 fois plus en 10 ans, d'autant que le parc électrique européen est surcapacitaire !

Dans le même temps, le patron d'EDF, JB Lévy, annonce partout la construction de 30 à 40 EPR en France, semblant enterrer non seulement une baisse, mais même une stabilisation du parc nucléaire français.

Evidemment, nous aurions attendu d'une entreprise disposant du quasi-monopole de production en France, détenue à 84,5% par l'Etat, qu'elle rende publics les scénarios sur lesquels elle se base pour arriver à ne pas fermer une seule centrale. Au lieu de cette nécessaire transparence, ces scénarios, issus du processus ChypSE (pour Corps d'Hypothèse Stratégique Européen) ont revêtu au fil du temps un caractère de plus en plus confidentiel, jusqu'à la paranoïa, au nom du risque commercial. Même les salariés de la R&D travaillant à construire ces hypothèses n'y ont pas accès !

Nous avons donc interrogé la Direction sur cette énigme en Comité d'Etablissement de la R&D. La réponse conforte, sans surprise, nos inquiétudes : **EDF considère que la seule contrainte inscrite dans la loi concerne le plafond de 63,2 GW de puissance nucléaire installée. La baisse de 75 à 50% du nucléaire est vue par EDF comme un simple objectif, non contraignant en l'absence de décrets d'application !** Cet objectif est pourtant écrit noir sur blanc à l'article 1 de la loi, il n'est pas présenté comme optionnel.

Et aucune échéance n'est annoncée pour le Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE), qui devrait apporter des éléments plus précis. Ce PPE sera ensuite suivi de la présentation par EDF d'un Plan Stratégique, qui devra détailler les unités à construire et à fermer sur la période. Mais au rythme où vont les choses, 2025 va arriver avant la sortie de ce plan. Or pour fermer ne serait-ce qu'une centrale à horizon 2025 dans de bonnes conditions de reclassement pour le personnel, il faut l'anticiper dès aujourd'hui.

Quant aux 30 à 40 nouveaux EPR annoncés par M. JB Levy, la Direction nous dit qu'ils concernent le renouvellement du parc, à un horizon plus lointain. Mais elle ajoute que ces EPR représentent environ 350 TWh. Donc, si la part du nucléaire reste à 50% et en supposant que toutes les centrales existantes auront fermé d'ici là, la production sera, à cette période, de 700 TWh. Pourtant, la consommation totale d'énergie devra avoir été divisée par deux et la production à base d'énergies renouvelables aura augmenté !

Cette stratégie du « tout nucléaire » est d'autant plus risquée que les derniers chantiers de l'EPR traînent en longueur en entraînant des surcoûts démesurés. Au Royaume-Uni, pour pouvoir mener à bien le chantier, EDF est forcé d'appeler à l'aide des opérateurs chinois pour pouvoir boucler le budget ; et ce dans un contexte surréaliste où dans le très libéral Royaume, le nucléaire bénéficiera d'un prix plancher (126€/MWh) supérieur au tarif de rachat maximum de l'éolien terrestre en France actuellement (82,5€/MWh).

Un changement de cap nécessaire

La nécessaire baisse de la consommation d'Énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables rendent la réduction du parc nucléaire inéluctable à brève échéance.

Cet objectif paraît aussi justifié comme une première étape dans la réduction d'un mode de production d'électricité dont la dangerosité et les dommages environnementaux sont des faits.

Et l'anticiper permettrait justement d'adapter « en douceur » le modèle d'EDF, et d'accompagner les salariés des centrales appelées à fermer dans les meilleures conditions, ce qui nécessite l'extension du statut des IEG aux travailleurs des autres filières, éolien et PV en particulier.

Plus généralement, la politique énergétique, en particulier en matière d'électricité, requiert une planification de long terme. Certains investissements engagent en effet pour des décennies – en particulier la construction de nouvelles centrales nucléaires. L'ensemble des moyens de production (mix énergétique) doit permettre d'assurer l'ensemble des besoins de la population. Ni plus, car une situation de surcapacité implique une gabegie préjudiciable pour les finances et l'environnement, ni moins au risque de devoir se priver de certains usages sans l'avoir choisi. Un tel équilibre, sur le long terme, ne peut se faire dans l'improvisation.

Or cette absence de planification à moyen et long terme pénalise, depuis des années, la mise en place d'une transition énergétique efficace. L'État laisse les différents acteurs agir suivant leurs intérêts propres, et tente de réglementer au coup par coup, dans un système d'essais-erreurs désastreux. Cela a conduit EDF à tout miser sur le nucléaire, à refuser d'anticiper une baisse de la consommation ; et cela a conduit à la plus grande confusion dans le développement du PV et de l'éolien, avec des périodes de rentabilité énorme pour les acteurs, et donc de comportements opportunistes coûteux pour la collectivité, suivies de périodes moins fastes avec des faillites en cascade, et au bout du compte des emplois très précaires dans ce secteur (14500 emplois supprimés entre 2010 et 2012 dans le PV) ainsi que l'absence de développement d'une filière française (les panneaux PV, par exemple, étant massivement importés d'Asie). Le marché nous condamne à ce type de gestion de court terme.

On aurait pu espérer que la Loi de Transition Énergétique marquerait une reprise en main par la puissance publique d'une transition planifiée sur le long terme. À l'évidence, il n'en est rien : le Gouvernement continue à laisser faire le marché, et approfondit même la privatisation du secteur avec l'inacceptable ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques, et peut-être demain la privatisation partielle de RTE. Les retours d'expérience de la privatisation des autoroutes, des aéroports, de l'eau, de l'électricité, ne sont-ils pas suffisants pour continuer à priver les collectivités publiques de rentrées financières ou à faire payer indûment les usagers ?

Le communiqué de JB Lévy à l'occasion de la COP21 illustre parfaitement cet abandon de toute ambition politique en matière d'énergie. Il faut, d'après lui, « *que chacun prenne trois minutes pour réfléchir aux cinq gestes qu'il peut faire pour éviter le gaspillage et d'abîmer la planète* »¹.

¹ Au passage, en matière de « petits gestes », on appréciera le déménagement du centre de recherche d'EDF de Clamart à Saclay, dans une zone mal desservie par les transports en commun et qui éloignera beaucoup de salariés de leur domicile : malgré toutes les normes environnementales de construction du nouveau bâtiment, le bilan carbone sera catastrophique. C'est même un bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'aménagement du territoire, pour réduire les émissions de transport. À cela s'ajoute, bien sûr, que l'aide au covoiturage est dérisoire, tout comme l'aide à l'acquisition de véhicules électriques, très loin de couvrir l'écart de prix avec les véhicules thermiques. Si les salariés veulent réduire l'impact environnemental lié au déménagement du site décidé par EDF, c'est à eux de payer !

Pendant ce temps, la Direction annonce des baisses de budget partout, y compris à la R&D, alors que la Loi parle d'une augmentation de la Recherche en Energie².

Ce n'est pas ce que nous attendons du président d'EDF ni du Gouvernement. Non, ce n'est pas la somme des petits gestes de chacun qui sauvera la planète. Ce sont des décisions politiques fortes et contraignantes, au service d'une stratégie claire, de long terme, transparente et ambitieuse :

- qui s'opposent aux intérêts divergents des lobbies,
- qui cessent de brader aux intérêts privés des ressources plus que jamais nécessaires – comme les concessions hydrauliques, essentielles pour le maintien de l'équilibre du système électrique au meilleur coût et la gestion de la ressource hydrique régionale, et plus généralement l'ensemble des moyens de production d'énergie et des réseaux,
- qui placent les objectifs de réduction de la consommation au-dessus des objectifs de croissance
- qui prennent acte du fait que la transition énergétique nécessite des moyens financiers publics importants, qui se traduisent en particulier par des emplois publics nombreux (dans l'isolation, le développement des filières d'Energies Renouvelables, des transports publics, etc.). Cela tombe bien, 5 millions de personnes privées d'emploi n'attendent que cela ! Mais une telle politique nécessite de sortir du dogme de l'austérité, de la course à la croissance tous azimuts, de la conviction pourtant battue en brèche que seul le secteur privé peut répondre aux besoins publics.

La transition énergétique a besoin d'engagements fermes de la part des pouvoirs publics, assortis de moyens, pas de fausses annonces !

² La LTE indique que « La recherche et l'innovation constituent un axe majeur de la politique de transition énergétique [...]. la politique de recherche et d'innovation en matière d'énergie veille à : 1- Renforcer le financement public et privé de la recherche pour la transition énergétique [...] ; 2- Garantir un effort de recherche suffisant, à court et long termes, en s'appuyant sur les atouts actuels, et en préparant ceux de demain [...] »

Transports : la santé publique menacée par le lobby du diesel

Ce sujet abordé par la LTE, certes moins directement dans le champ d'EDF, nous concerne tous en tant que citoyens. Les **particules fines sont un problème majeur de santé publique**, causant 42 000 morts prématurées par an dès à présent. Alors que ces chiffres, relayés par l'OMS, ne semblent pas faire débat, que le rôle du diesel dans ces émissions de particules mortelles semble également certain, l'attentisme du Gouvernement paraît invraisemblable. Même le récent scandale Volkswagen, avec son trafic de mesure d'émissions, et les annonces d'explosion du plafond des normes antipollution européennes sur les émissions d'oxydes d'azote par certains véhicules (Renault en particulier), ne semblent pas suffire à faire prendre au Gouvernement des décisions rapides et efficaces. La seule décision, pour l'instant, a été celle de l'Union européenne de relever les seuils d'émission de gaz polluants des véhicules diesel !

Les engagements de la LTE pour limiter l'impact environnemental du transport sont **dérisoires** et reportés à un « Plan Particules » (au plus tard fin juin 2016). Mais on peut d'ores et déjà craindre qu'aucune mesure ne soit prise pour relocaliser l'économie et donc développer des circuits courts, ou pour développer largement les transports collectifs – puisque l'austérité empêche tout investissement.

Pour les **transports collectifs** dont le développement devrait être prioritaire, la LTE se contente de **vœux pieux** et reporte les décisions aux collectivités : « L'Etat encourage le report modal du transport routier par véhicule individuel vers le transport ferroviaire, les transports collectifs routiers et les transports non motorisés. » Force est de constater que ce n'est pas un enjeu dont on a beaucoup entendu parler lors des régionales !

Les seuls objectifs précis de la LTE concernent le développement de véhicules électriques et hybrides, via le déploiement d'au moins 7 millions de points de charge d'ici 2030 et l'introduction d'une part minimale de véhicules à faible émission dans le renouvellement des parcs de véhicules des institutions publiques, des loueurs de voitures et des taxis. Le manque total d'ambition transparaît jusque dans le niveau de ces parts minimales : 50% pour le renouvellement de la flotte de l'Etat et de ses établissements publics, mais seulement 20% pour les collectivités territoriales et 10% pour les loueurs privés et les taxis : ces derniers pourront donc continuer à acheter 90% de véhicules diesel, véhicules qui vont circuler toute la journée !

Par ailleurs, soucieuse de ne pas dépenser un sous public, la LTE introduit une seule obligation – si l'on peut l'appeler ainsi - relative au développement de transports de marchandise à faible émission : « *Lorsque les marchés publics impliquent pour leur réalisation que des opérations de transport de marchandises soient exécutées, la **préférence, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, peut se faire au profit des offres qui favorisent l'utilisation du transport ferroviaire, du transport fluvial ou de tout mode de transport non polluant.*** »

Quel est donc la puissance des lobbies automobiles pour arriver à des phrases aussi vides de volonté politique, voire aussi ridicules, alors qu'il s'agit de santé publique ?

Pour adhérer à SUD-Energie ou simplement vous informer, contactez-nous !

- **Par mail** : contact@sudenergie.org
- **Par téléphone** : **06 83 55 10 47** ou **06 32 80 98 93**
- **Via notre site** : www.sudenergie.org, rubrique « Contact »